

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1395 Décisions concernant les Services d'Etat

n° 1395

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

29 octobre 1966

Numéro JO

n° 12 du 01/12/1966

Date du numéro

1 décembre 1966

TEXTE INTÉGRAL

M. Pierront (Roger), commerçant, demeurant à Djibouti, est autorisé à acquérir une parcelle de terrain bâti, d'une superficie de 1.445 mètres carrés, sur laquelle est édifiée une villa à usage d'habitation, sise à Ambouli et immatriculée au Livre foncier du Territoire sous le n°:,927 au nom de M. Roger Radeau.